



Accusation à tort de violence conjugale

Par **danielle**, le **10/08/2008 à 09:32**

bonjour,rnrnmon fils se faisait taper par son ex mais il n'a jamais portait plainte ni de main courante à ce sujet.moi même , je viens de l'apprendre.rnil a juste signer une décharge au pompier une fois car elle l'avait bléssée mon fils à la tête et lui ne souhaité pas aller à l'hopital.rnavons nous une chance de retrouver ce doc et comment faire pour la récupérer.rnrnet a plusieurs reprise les policiers sont venus et ont meme conseillé de partir de chez cette femme.ce qu'il a fait . ya t'il des comptes rendu et pouvons nous les obtenir pour prouver sa bonne foi.rnrnrnrnrnmerci de votre aide

Par **Marion2**, le **10/08/2008 à 17:44**

votre fils a t'il l'intention de déposer une plainte ?

Par **danielle**, le **10/08/2008 à 18:44**

mon fils et son ex sont en proces correspondant leur fille.lors du 1er jugement mon fils a obtenu un droit de visite et l'autorité parentale mais son ex a fait appel.elle accuse de violence alors que c'est elle qui lui tapait dessus et celui ci a été bléssé et il a signé une décharge pour ne pas aller à l'hopital .nous voudrions savoir si nous pouvons récupérer ce doc.Ainsi que les rapports lorsque les policiers se déplaçaient afin de prouver qu'elle ment.il ne souhaite pas porter plainte la situation est déjà compliquée il veut simplement prouver que ce n'est pas vrai.rnmerci de votre aide.

Par **Marion2**, le **10/08/2008 à 19:22**

Demandez aux pompiers de récupérer, non pas l'original de la décharge, mais tout du moins une copie (quoique sur une décharge, rien n'indique que c'est sa compagne qui l'a frappé).
Voyez également au niveau de la police, mais je doute qu'on vous remette un quelconque document.
Il faudrait vous rappeler les dates d'interventions de la police pour les signifier au juge.
Votre fils n'a jamais fait établir un constat par un médecin ? Si vous avez des témoins, demandez leur une attestation.
Bon courage à vous

Par **Marion2**, le **10/08/2008 à 19:24**

Par **Marion2**, le **10/08/2008 à 19:26**

J'ai omis de vous demander si votre fils avait un avocat. Je pense que dans cette situation, ils seraient mieux défendus.
S'il a de faibles revenus, il peut prétendre à une Aide Juridictionnelle totale ou partielle.

Par **pmcc**, le **11/08/2008 à 10:09**

non, il n'a jamais fait constaté par un médecin, je pense qu'il ne voulait pas que cela se sache. il y a eu des témoins la mère et la petite sœur de son ex. mais ces deux dernières ne veulent pas faire d'écrit car ils ont peur des représailles. l'ex de mon fils a parfois un comportement étrange (crise d'hystérie) une fois celle-ci est allée tout casser chez sa mère et elle n'a pas porté plainte et ne se fréquente plus depuis bientôt 7 ans. mon fils a un avocat, il a reçu le dossier pour son appel et c'est là que nous avons vu qu'elle utilisait cette excuse ainsi que l'alcool. en fait les prétexte à la mode. en lisant ces comptes rendus que nous avons pensés à pouvoir récupérer ces docs. oui mon fils a un avocat le même qu'il avait en premier jugement.
le problème c'est qu'il ne se souvient pas du tout de la date précisément.
voyez c'est une affaire compliquée et mon fils ne souhaite pas envenimer les choses pour sa fille mais simplement se défendre.
merci de votre aide